



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 15 ( 5 pouvoirs )**

**PRESENTS** : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Alexandre TRONCHE, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Hervé BONAUD ;

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Isabelle VIRONDEAU ( pouvoir Christophe CARON) Stéphanie CISCARD ( pouvoir Murielle GENTE) Nicolas TARDIF ( pouvoir Emmanuelle DUPUY) Isabelle SEGUY ( pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphane FARGE ( pouvoir Ivan RICORDEL )

**Secrétaire de séance** : Stéphane LARCIER

**Date de convocation** : 8 avril 2022

### DELIBERATION N° 2022.15 Financement séjour site de Mézels école élémentaire

Monsieur le maire expose que l'enseignant de la classe de CM1 propose d'organiser un séjour pour les enfants de sa classe et quelques élèves de la classe de CE2 pour la période du 28 au 30 juin sur la base de plein air de Mézels dans le Lot, gérée par la Ligue de l'Enseignement 46.

Il sollicite le concours financier de la collectivité afin de diminuer la participation qui restera à charge des familles. Sous réserve du nombre d'enfants, le coût du séjour s'élève à 5544.00 € ( devis établi sur la base de 32 élèves).

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de prendre en charge 50 % des dépenses du séjour et s'engage à inscrire la prévision au budget 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christophe CARON

<b>Suffrages exprimés</b>	15
<b>Pour</b>	15
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0